

Le Corbusier aux portes du patrimoine mondial



Même si la Cité radieuse de Briey ne fait pas partie de la liste qui sera présentée, elle pourrait bénéficier des retombées du label Unesco. Photo Frédéric LECOCQ

Six pays, dont la France, demandent l'inscription des oeuvres de Le Corbusier au patrimoine mondial de l'Unesco. Le site de Saint-Dié est retenu mais pas celui de Briey.

Après l'oeuvre de Vauban en 2008, c'est celle de Le Corbusier qui pourrait être classée au patrimoine mondial de l'Unesco en cette année 2011.

Porté par le ministère français de la Culture, un dossier d'inscription valorisant le travail de l'architecte franco-suisse a été développé en partenariat avec cinq autres pays : l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, le Japon et la Suisse. Deux sites lorrains, à Saint-Dié et à Briey, pourraient en profiter. Les explications.

- Combien d'oeuvres sont concernées ?

La liste que va déposer l'État français comprend 19 sites répartis sur trois continents. Parmi les plus connues, on compte bien évidemment la chapelle Notre-Dame-du-Haut à Ronchamp (Haute-Saône), l'Unité d'habitation de Marseille, le musée national des Beaux-Arts de l'Occident à Tokyo ou encore la maison du Docteur Curutchet à La Plata (Argentine).

Un seul site lorrain fait partie de cette liste, l'usine Claude et Duval à Saint-Dié-des-Vosges.

- La Cité de Briey est-elle sur la liste ?

Pourtant emblématique du travail de l'audacieux architecte, la Cité radieuse de Briey-en-Forêt ne fait pas partie des 19 oeuvres présélectionnées. Même si le maire de la ville, Guy Vattier, veut croire qu'un changement est possible, seule l'une des cinq cités radieuses érigées par Le Corbusier, en l'occurrence celle de Marseille (qui est la plus ancienne) a été incluse dans cette liste.

Un choix discutable d'après Joseph Abram, professeur à l'École nationale supérieure d'architecture de Nancy, pour qui « séparer Marseille des autres unités d'habitation réduit l'oeuvre à un simple "monument" et laisse échapper la valeur patrimoniale d'une expérience humaine hors du commun ».

- Quel impact pour les villes Le Corbusier ?

A Longwy, on peut en témoigner : l'obtention d'un tel label Unesco est la garantie d'une augmentation de la fréquentation touristique. Bien qu'absente de la liste, Briey profiterait forcément à plein d'une telle décision comme l'ensemble des oeuvres de Le Corbusier.

Au plan du rayonnement de la ville, de sa notoriété comme de son niveau de fréquentation, « cela peut être un énorme atout », affirme Guy Vattier.

Reste juste à espérer que l'Unesco validera ce dossier, en juin 2011, lors de sa séance plénière programmée à Bahrein.

F. Sur.